



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 4 JUNE 2018, à 19 h, au Centre des loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LA MARGE AVANT
LOT # 4 947 195
28 RUE DE L'ANSE (D18-035)

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME D'IMPLANTATION :

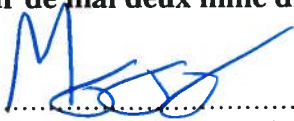
- ARTICLE 11.5.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE R265 : LES GARAGES, ABRIS D'AUTOMOBILE, REMISES ET SERRES ANNEXÉS OU ISOLÉS DOIVENT ÊTRE LOCALISÉS DANS LES COURS LATÉRALES ET LES COURS ARRIÈRES

Le projet consiste en la construction d'un abri d'auto de 16' x 30' dans la cours avant. Le terrain est enclavé entre les rues de l'Anse et des Peupliers, la façade de la résidence ne fait pas face à une rue, d'où l'implantation dérogoire.

LE PROJET SERA AUSSI SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

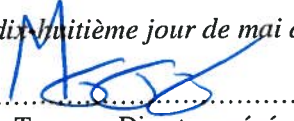
DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 18^e jour de mai deux mille dix-huit.


.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, Isabelle Mercier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre neuf heures et onze heures de l'avant-midi, le dix-huitième jour de mai 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-huitième jour de mai deux mille dix-huit.


.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier



2018/05/18